

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° : 2023.146

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage : 4 avril 2023

L'an deux mille vingt trois

Le onze avril à 19 h 45

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 33

Votants : 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Légalement convoqué, s'est réuni à  
la salle Polyvalente - rue de la Mairie  
à Villemaréchal**

**OBJET : NOUVEAUX PRODUITS ET MODIFICATION DES PRIX DE VENTE – OFFICE DE TOURISME MORET SEINE & LOING**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**CHAMPAGNE SUR SEINE** : M. GONORD, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS

**FLAGY** : M. DESVIGNES

**MONTIGNY SUR LOING** : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET

**MORET-LOING-ET-ORVANNE** : M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLIER,  
Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

**NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD

**NONVILLE** : M. BELLIOU

**PALEY** : M. COCHIN

**REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE

**SAINT MAMMES** : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

**TREUZY LEVELAY** : Mme PILLOT

**VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. MOMON, M. BEUDAERT

**VILLECERF** : M. DEYSSON

**VILLEMARECHAL** : Mme KLEIN, M. GOISET

**VILLEMER** : M. BEAUFRETON

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

**CHAMPAGNE SUR SEINE** : M. KERIGER représenté par M. GONORD

Mme BAYE représentée par M. GIRY

Mme ROUZAUD représentée par Mme GRONGNARD

**DORMELLES** : M. LARGILLIERE représenté par M. DEYSSON

**MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Mme GAUDIN représentée par M. JOCHMANS

M. FONTUGNE représenté par M. ATLAN

Mme SAVAL-BONET représentée par Mme EYRIGNOUX

M. BODIER représenté par M. POUILLIER

Mme DUMAS PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN

Mme EPIKMEN représentée par M. LOEUILLLOT

**THOMERY** : M. MICHEL représenté par M. SEPTIERS

M. TROUBAT représenté par Mme MONCHECOURT

**VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

**VILLE ST JACQUES** : M. DUCHATEAU représentée par M. BELLIOU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

**LA GENEVRAYE** : M. OTLINGHAUS

**THOMERY** : Mme DUPONT, Mme PATTYN

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le **24 AVR. 2023**

ID : 077-247700032-20230411-2023146-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

-----

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget intercommunal,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 avril 2023,

**Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing propose différents produits en vente dans sa boutique (livres, magnets, tasses, cartes postales, cartes IGN...). Les tarifs (achat et vente) des fournisseurs évoluent régulièrement et il convient de s'aligner aux prix de vente conseillés.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme a développé de nouveaux produits dans sa boutique afin d'attirer les visiteurs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

Modifie le prix des produits vendus à l'office de tourisme Moret Seine et Loing comme suit :

Prestataires	Produits	Anciens prix d'achat TTC	Anciens prix de vente TTC	Nouveaux prix d'achat TTC	Nouveaux prix d'achat TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
Thé Christine Dattner (Thomery)	Boîte Thé Vert « Le Tigre qui pleure »	6.45€	14.90 €	6.95 €	15.90 €	5.5%
	Boîte Thé Noir « Sous les ponts de Paris »	6.45€	14.90 €	6.95 €	15.90 €	5.5%
Des Lis Chocolat (Moret-Loing-et-Orvanne)	Sablés Briards	3.43€	4.50 €	3.64 €	4.80 €	5.5%
	Bonbonnière de Sucre d'Orge	3.24 €	5.60€	3.42 €	5.95 €	20%
	Confit de rose	2.48 €	4.00€	2.64 €	4.25 €	5.5%
	Confit royal de Pomme	4.22 €	5.90€	4.48 €	6.25 €	5.5%

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
 Reçu en préfecture le 14/04/2023  
 Publié le **24 AVR. 2023**  
 ID : 077-247700032-20230411-2023146-DE

Délibération n° 2023.146

Des Lis Chocolat (Moret-Loing-et-Orvanne)	Sirop de Coquelicot	5.46 €	6.00€	5.12 €	6.40 €	5,5 %
	Bonbon au coquelicot	3.96 €	5.30 €	4.20 €	5.65 €	20 %
	Confit au coquelicot	2.48 €	4.00 €	2.64 €	4.25 €	5,5 %
Les Bulles du Lunain* (La Genevraye)	L'Olivier	3.78 €	4.20 €	3.15 €	4.20 €	20 %
	Douceur d'Avoine	5.31 €	5.90 €	4.25 €	5.90 €	20 %
	Chocacao	6.21€	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %
	Douceur d'Aloé vera	6.21€	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %
	Detox	6.21 €	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %
	Le Cabrice	6.21 €	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %

\*autoentrepreneur – TVA non applicable sur le prix d'achat des produits, article 293 B du CGI

#### Article 2 :

Autorise la mise en vente des produits comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Prestataires	Produits	Prix achat à l'unité TTC	Prix de vente à l'unité TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
Hell Gato – Marion Franger Moret-Loing-et-Orvanne	Vue de Moret (format carte postale) – pour une commande de 50 exemplaires	3.32 €	4.00 €	20 %
	Vue de Moret (format A4) - pour une commande de 50 exemplaires	3.84 €	5.25 €	20 %
Les Bulles du Lunain* (La Genevraye)	Nuage de Karité Le baume multi-usage	7,62 €	9.90 €	20 %

\*autoentrepreneur – TVA non applicable sur le prix d'achat des produits, article 293 B du CGI

Fait et délibéré le jour, mois, et an que dessus  
 A Moret-Loing-et-Orvanne, le 11 avril 2023



Le Président

Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230411-2023146-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.